



MUNICIPALITÉ DE CHÉSÈREX

Rue du Vieux Collège 38
1275 Chésèrex

tél. 022 369 90 40
fax 022 369 90 49

greffe@cheserex.ch
www.cheserex.ch

TARIF DES SENTENCES MUNICIPALES

Conformément à l'art. 14 du Tarif des frais de procédure pour le Ministère public et les autorités administratives compétentes en matière de contraventions (TFPContr) du 15 décembre 2010, la Municipalité de Chésèrex a fixé le tarif comme suit :

	Amende	Frais de procédure	Total
1 ^{ère} infraction	CHF 70.00	CHF 30.00	CHF 100.00
Récidive	CHF 140.00	CHF 30.00	CHF 170.00

Entrée en vigueur le 1^{er} août 2020.
FM/61.10/20.240

Au nom de la Municipalité

La Syndique

M. Locatelli



La Secrétaire

F. Monnaert-Chambaz